

CARTOGRAPHIE REGIONALE DES METIERS DES PERSONNELS NON MEDICAUX ET DES PERSONNELS MEDICAUX

Lettre d'engagement

Afin de confirmer la participation de votre établissement à la cartographie régionale des métiers, **merci de bien vouloir compléter et retourner à votre Délégation ANFH cette lettre d'engagement.**

En retournant ce bulletin, votre établissement s'engage à **fournir, via la plateforme Métiers-compétences ANFH sécurisée, les données métiers** des Personnels Non Médicaux (PNM) et des Personnels Médicaux (PM) nécessaires à la réalisation de la cartographie de votre établissement, ainsi qu'à l'alimentation de la cartographie territoriale, sectorielle et régionale.

Pour mener à bien cette démarche, votre établissement bénéficiera de **l'accompagnement en ligne (mail et téléphone) de BVA**. Dès la validation des données-métiers, **vous accèderez en temps réel à la cartographie des métiers (PNM) de votre établissement**, puis aux comparaisons régionales, territoriales et sectorielles dès la fin de la démarche régionale.

NOM ET VILLE DE L'ETABLISSEMENT :			
Code ETS	_____		
REFERENT INTERNE CHARGE D'ALIMENTER LA PLATEFORME pour la cartographie des Personnels Non Médicaux			
Nom :			Prénom :
Fonction :			
Tél. : ___ / ___ / ___ / ___ / ___	Email : _____ @ _____		
REFERENT INTERNE CHARGE D'ALIMENTER LA PLATEFORME pour la cartographie des Personnels Médicaux (si différent)			
Nom :			Prénom :
Fonction :			
Tél. : ___ / ___ / ___ / ___ / ___	Email : _____ @ _____		
LOGICIEL « PAIE » * utilisé par l'établissement :			
* Pour les établissements disposant du logiciel AGIRH, vous bénéficierez du format type d'extraction de données et de la possibilité éventuelle de faire extraire ces données directement par le MIPIH			

L'établissement s'engage à :

- ▶ Participer à la réalisation de la cartographie régionale des métiers ;
- ▶ Fournir, via la plateforme Métiers-compétences ANFH mise en place et sécurisée par BVA, les données Métiers nécessaires à l'alimentation de la cartographie régionale et à la mise à disposition pour chaque établissement de sa propre cartographie ;
- ▶ Respecter les délais prévus pour la qualification des données **avant fin avril 2021**.

En contrepartie de ces engagements, l'établissement bénéficiaire :

- ▶ D'une aide du prestataire en ligne (mail et téléphone) ;
- ▶ De la restitution de sa propre cartographie des métiers de manière instantanée, puis de son positionnement par rapport aux indicateurs territoriaux, régionaux et sectoriels à l'issue de la démarche régionale ;
- ▶ A l'issue de la démarche régionale, de la possibilité de mettre à jour sa cartographie des métiers en totale autonomie directement depuis la plateforme ;
- ▶ D'une prise en charge financière du projet par l'ANFH.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2021

Signature du chef d'établissement ou de son représentant

Prénom, Nom - Fonction :

Signature :

Merci de bien vouloir retourner ce document complété et signé à votre délégation ANFH :

	Adresse	e-mail
ANFH Nord-Pas-de-Calais	Immeuble Le Nouveau Siècle 2 place Mendès France 59 000 LILLE	c.salle@anhf.fr
ou		
ANFH Picardie	ZAC Vallée des Vignes Immeuble Le Pomerol 15 Avenue d'Italie 80 090 AMIENS	picardie@anhf.fr